

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL186

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 45, supprimer les mots :

« a fait l'objet d'un signalement pour comportement violent ou manquement grave au règlement du lieu d'hébergement, »

et compléter l'alinéa par les mots :

« ou en cas de comportement violent ou de manquement grave au règlement du lieu d'hébergement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, d'harmonisation avec la rédaction de l'alinéa 21 du présent article.